

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 31 mars 2021

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

L'an deux mille vingt et un, le trente et un mars à dix-huit heures.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt-cinq mars deux mille vingt et un, s'est rassemblé à distance et par visioconférence sous la présidence de Monsieur Lionel BENHAROUS, Maire.

OBJET

CONVENTION POUR
LA CONSTITUTION
D'UN GROUPEMENT
DE COMMANDE EN
VUE DE LA
PASSATION ET DE
L'EXECUTION D'UN
MARCHE
D'ASSISTANCE A
L'ELABORATION DE
L'EVALUATION
CLIMAT DU BUDGET
DE LA VILLE DES
LILAS

PRESENTS :

Lionel BENHAROUS, Sander CISINSKI, Madeline DA SILVA, Christophe PAQUIS, Nathalie BETEMPS, Daniel GUIRAUD, Moussou NIANG, Malika DJERBOUA, Guillaume LAFEUILLE, Valérie LEBAS, Christian LAGRANGE, Arnold BAC, Liliane GAUDUBOIS, Patrick BILLOUET, Lucie FERRANDON, Richard LE PONTOIS, Lisa YAHIAOUI, Gaëlle GIFFARD (à partir de 18h28), Martin DOUXAMI, Delphine PUPIER, Mathias GOLDBERG, Bénédicte BARBET, Jimmy VIVANTE, Brigitte BERCERON, Bruno ZILBERG, Frédérique SARRE, Hélène BERTHOUMIEUX, Vincent DURAND.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Lionel PRIMAULT par Sander CISINSKI, Patrick CARROUER par Daniel GUIRAUD, Sonia ANGEL par Madeline DA SILVA, Isabelle DELORD par Christophe PAQUIS, Johanna BERREBI par Guillaume LAFEUILLE, Alice CANABATE par Martin DOUXAMI.

ABSENTE :

Bénédicte BARBET.

SECRETAIRE : Moussou NIANG

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2021

OBJET : CONVENTION POUR LA CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE EN VUE DE LA PASSATION ET DE L'EXECUTION D'UN MARCHE D'ASSISTANCE A L'ELABORATION DE L'EVALUATION CLIMAT DU BUDGET DE LA VILLE DES LILAS

LE CONSEIL,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique, notamment les articles L2113-6 à L2113-8,

CONSIDERANT CE QUI SUIIT :

La Ville des Lilas souhaite poursuivre son engagement dans le processus de transition écologique par des réponses concrètes de proximité en lien avec le territoire et ses habitants. La gouvernance climatique locale se traduit notamment par une volonté d'adaptation de la ville des Lilas au changement climatique.

La réalisation d'un budget climat à l'échelle de la Ville des Lilas doit être, à travers l'évaluation des actions actuelles de la ville, un outil d'orientation et de planification des actions à venir en s'inscrivant durablement dans une politique en faveur du climat.

La participation financière de la Ville des Lilas à ce groupement de commande, piloté par l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble, est estimée à environ 6 000€.

VU le budget communal,

VU l'avis de la commission compétente,

VU le rapport du représentant légal,

VU le projet de convention constitutive du groupement de commandes relatif au projet d'évaluation climat des budgets ci annexé,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

ARTICLE 1 : Approuve les clauses administratives, techniques et financières de la convention pour la constitution d'un groupement de commande en vue de la passation et de l'exécution du marché d'assistance à l'élaboration d'une évaluation climat du budget.

ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3 : Dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, à Monsieur le Trésorier Municipal de la Ville des Lilas, aux intéressés et affichée en mairie.

Et ont signé au registre les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas,

Lionel BENHAROUS



Délibération votée par :

Voix pour 34

Voix contre

Abstentions

NPPV

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
- et de son affichage le **06 AVR. 2021**
(pendant une durée continue de 2 mois)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300456-20210331-D32-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2021